



Procédures multiples huissier

Par **solpat30**, le **10/01/2015** à **10:41**

Un huissier a commencé une procédure de saisie-vente, qu'il a facturé totalement. Puis, il a fait une saisie-attribution qu'il a facturé totalement. Soit pour le même jugement plus de 1000 €

Est-ce normal ? Peut il facturer des procédures qu'il n'exécute pas ?

Ce meme huissier ne facture pas au prorata les intérêts mais aux années entières

Son avocat répond qu'il a anticipé un refus de ma part

Qu'en pensez-vous ?

Par **aguesseau**, le **10/01/2015** à **18:25**

bjr,

vous êtes le créancier ou le débiteur ?

même si la saisie est improductive, elle a eu lieu donc l'huissier la facture.

cdt